



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 22 mai 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 15 mai 2014		
Date d'affichage 15 mai 2014		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Service urbanisme - Désignation des membres des comités de pilotage, technique et consultatif de concertation pour l'élaboration du projet d'éco-quartier des Laugiers sud</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

**Étaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, PICOT Joël, BORELLI Huguette, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline.

**Procurations :**

TREQUATTRINI Pascale donne procuration à RAVINAL Danièle,  
RE Daniel donne procuration à BOUBEKER Patrick,  
CREMADES Laurence donne procuration à GARRON André.

**Absents :**

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAOUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le site des Laugiers Sud fait l'objet d'une étude de faisabilité en vue de créer un éco quartier comprenant environ 450 logements dont 40% de logements locatifs sociaux, et des équipements publics, essentiellement un gymnase. L'un des objectifs est d'obtenir le label « éco quartier » du ministère et du logement de l'égalité des territoires au terme de la réalisation.

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans une démarche de concertation associant des partenaires institutionnels, des représentants de la commune et des administrés. A cet effet, le conseil municipal a créé trois comités (de pilotage, technique et consultatif de concertation) et désigné leurs membres, par délibération en date du 25 octobre 2012 complétée par les délibérations du 6 décembre 2012, du 16 mai 2013 et du 26 septembre 2013.

En raison des élections municipales des 23 mars et 30 mars 2014, le conseil municipal a été renouvelé. Il est donc nécessaire de renouveler la désignation des membres

représentant la commune au sein de ces comités. La liste des membres non élus du comité consultatif de concertation est également mise à jour.

\*\*\*\*\*

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-2,

VU le Code de l'urbanisme,

VU les délibérations des 25 octobre 2012, 6 décembre 2012, 16 mai 2013 et 26 septembre 2013,

**CONSIDERANT** le renouvellement général des conseils municipaux des 23 et 30 mars 2014,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **DESIGNE** les membres du comité de pilotage comme suit :

- ✓ la commune représentée par le maire, l'adjoint délégué aux affaires sociales, à la jeunesse, aux sports et aux affaires communautaires, et l'adjoint délégué à l'urbanisme et aux grands travaux,
- ✓ l'établissement public foncier Provence Alpes Côte d'Azur,
- ✓ l'Etat représenté par la direction départementale des territoires et de la mer,
- ✓ le conseil général du Var,
- ✓ le syndicat mixte du SCOT Provence méditerranée,
- ✓ la communauté de communes de la vallée du Gapeau,
- ✓ l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

- **MAINTIEN** les membres du comité technique désigné précédemment :

- ✓ la commune représentée par le maire et ses services,
- ✓ l'établissement public foncier Provence Alpes Côte d'Azur,
- ✓ l'AUDAT,
- ✓ les associations syndicales d'arrosants des Laugiers et des Trois Pierres pour les points relatifs aux canaux d'arrosants,
- ✓ le bureau d'études,

- **DESIGNE** les membres du comité consultatif de concertation comme suit :

- ✓ le conseil municipal représenté par le maire, madame Danièle RAVINAL (suppléante madame Pascale TREQUATTRINI), monsieur Joseph FINO (suppléant monsieur Philippe LAURERI), monsieur Patrick BOUBEKER (suppléant monsieur Joël PICOT), madame Marie-Pierre CAPELA, monsieur Jacques DAVIGNON (suppléant monsieur Jean-Paul BOUTIER), monsieur Régis CHEVROT (suppléante madame Jocelyne CHOLLEY), monsieur René GRISOLLE (suppléante madame Aude MAÛRESSE)
- ✓ les associations syndicales d'arrosants des Laugiers et des Trois Pierres représentées respectivement par messieurs Jacques EVEN et Alain MARCEL ou un membre désigné par le bureau,
- ✓ madame Laure LAGIER, monsieur Francis COLLE, monsieur Christian RAFFIN, monsieur André LAURERI, monsieur Louis DUTTO, monsieur Simon GARFAGNINI, madame Jeanine BOITELLE, monsieur Georges BAUCHIERE, monsieur Vincent ALVES DOS SANTOS, monsieur Gilbert MARQUES, monsieur Gérard TOURTOUR, madame Michèle MARCEL, monsieur Philippe JOSSO, monsieur Alain CLINCHARD, représentants des quartiers environnants,

- ✓ l'association des commerçants du centre-ville représentée par un de ses membres,
- ✓ monsieur Raymond BIAMONTE et monsieur Dominique BOISTEAUX, représentants de la société civile.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

27 MAI 2014

28 MAI 2014



